

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

BIOSÉCURITÉ AVANT TOUT

Mesures de prévention vis-à-vis de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Un foyer de DNC a été confirmé le 29 juin 2025 en Savoie, et pour la première fois en France. Cette maladie animale est fortement préjudiciable à la santé des bovins et conduit à des pertes de production importantes.

Elle se transmet entre animaux par piquûre d'insectes de type stomoxes ou taons (mouches piqueuses). Pour les élevages situés dans la zone réglementée mise en place, ou situés en périphérie proche, l'application de mesures de **biosécurité** est indispensable pour protéger les troupeaux.

A respecter au quotidien

- **Ne pas déplacer les animaux** (quelle que soit l'espèce) jusqu'à nouvel ordre, pour ne pas déplacer des vecteurs ou des animaux en phase d'incubation
- **Surveiller quotidiennement** l'état de santé des animaux
- **Restreindre l'accès de l'élevage** aux intervenants totalement indispensables
- Exiger la plus grande **rigueur des intervenants**. Cela inclut :
 - L'utilisation de cottes propres pour chaque élevage
 - La désinfection des bottes en entrant et en sortant des élevages
 - Le stationnement des véhicules le plus loin possible des animaux (avec les fenêtres et coffres des véhicules fermés), en limitant au strict minimum les ouvertures et fermetures de portières/coffres, pour éviter que des insectes ne soient transportés
 - Le maintien des mesures d'hygiène habituelle (lavage des mains...)
 - L'usage de matériel à usage unique (aiguille...)



Il convient de limiter également vos propres mouvements et d'adopter les mêmes mesures que celles décrites plus haut si vous allez voir un lot d'animaux situé sur un autre site.

- **Gérer les stomoxes/taons** :
 - **Réduire au maximum les gîtes larvaires** : voir encadré au verso
 - **Désinsectiser les animaux** : cette désinsectisation doit être pratiquée de façon raisonnée, car son utilisation répétée peut entraîner l'apparition de résistances et avoir un impact sur les pollinisateurs





DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

DÉTECTER ET AGIR VITE

En cas de doute ou de suspicion

- Isolez immédiatement les animaux malades et ne déplacez pas les animaux
- Alertez sans délai votre vétérinaire sanitaire

Pour mémoire, les signes cliniques évocateurs de la DNC sont les suivants :

- Fièvre pouvant atteindre 41°C ;
- Abattement ;
- Anorexie ;
- Chute de lactation ;
- Hypertrophie des ganglions lymphatiques ;
- Nodules sur la peau, les muqueuses, les membranes et les organes internes

La biosécurité nous concerne tous !

Les mesures de cette fiche viennent en complément des éléments détaillés dans les arrêtés préfectoraux.

Pour connaître l'évolution de la situation et de la réglementation, consultez notre site internet :



[www.frgdsaura.fr/GDS des Savoie.html](http://www.frgdsaura.fr/GDS_des_Savoie.html)



Gérer les stomoxes et les taons : comment ? :

Les stomoxes font leur développement larvaire dans la paille humide, mélangée ou non aux déjections animales. Les tas de paille humide autour du bâtiment, les croûtes autour des fosses à lisier, dans les box et sur le matériel agricole, la litière animale à base de paille et le tas de fumier sont autant d'endroit où peuvent pondre les stomoxes. Il convient donc de maintenir la propreté du bâtiment et de ses abords. Il est également possible de traiter aux larvicides les gîtes larvaires qui ne peuvent être éliminés.

Enfin, à défaut de larvicide, le tas de fumier peut être recouvert par une bâche noire. En plus de créer une barrière physique, l'augmentation de la température sous la bâche lors des journées ensoleillées défavorisera le développement larvaire.